

Réunion 2017-41

**Comité consultatif régional en
matière d'urbanisme (CCRU)
Réunion régulière
Procès-verbal**

21 février 2017

**Salle de conférence de la Commission
Complexe Madisco, Petit-Rocher**

1. Ouverture de la réunion

La réunion fut appelée à l'ordre par le président, Patrick Mallet, à 18 h 30.

2. Appel nominal

Présents :

Alain Gauvin, Beresford
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Paul Desjardins, Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Jeannot Gionet, DSL
Marc Bouffard, directeur de la planification
Yvon Frenette, agent d'aménagement

Membres absents :

Jean-Louis Arseneau, Nigadoo
Lévis Roy, DSL

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Elizabeth Lanteigne

Appuyé par : Jeannot Gionet

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

4. Déclaration des conflits d'intérêts

Aucune

5. Procès-verbal

5.1 Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2017

Proposé par : Paul Desjardins

Appuyé par : Jeannot Gionet

QUE le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5.2 Affaires découlant du procès-verbal

Meeting 2017-41

**Regional Planning Advisory
Committee (RPAC)
Regular meeting
Minutes**

February 21, 2017

**Board Room of the Commission
Madisco Complex, Petit-Rocher**

1. Opening of the meeting

The meeting is called to order by the Chairperson, Patrick Mallet, at 6:30 p.m.

2. Roll call

Present:

Alain Gauvin, Beresford
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Paul Desjardins, Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Jeannot Gionet, LSD
Marc Bouffard, Planning Director
Yvon Frenette, Development Officer

Members absent:

Jean-Louis Arseneau, Nigadoo
Lévis Roy, LSD

3. Adoption of the agenda

Moved by: Elizabeth Lanteigne

Seconded by: Jeannot Gionet

THAT the agenda be approved as presented.

MOTION CARRIED

4. Declaration of conflicts of interest

None

5. Minutes

5.1 Adoption of the minutes of January 17, 2017

Moved by: Paul Desjardins

Seconded by: Jeannot Gionet

THAT the minutes from the January 17, 2017 meeting be adopted as presented.

MOTION CARRIED

5.2 Business arising from the minutes

Aucune

None

6. Présentations publiques et décisions du comité

6.1 Rezonage Léo P Hachey, rue Degrace Street, Nigadoo, NID 20283693

Le directeur de la planification présente le rapport de l'administration. Le conseil municipal de Nigadoo a l'intention d'adopter des modifications à son Plan rural, étant l'Arrêté No 23-2014 intitulé « Arrêté adoptant le Plan rural du village de Nigadoo » en vue de permettre l'affectation et l'usage de terrains comme suit : changer le zonage de la propriété appartenant à Léo P Hachey, situé au 109, rue Degrace à Nigadoo et portant le NIP 20283693. Le but de ce changement vise à permettre l'installation de véhicules récréatifs en vertu des dispositions prévues aux articles 26 et 72 du plan rural.

Proposé par : Jeannot Gionet

Appuyé par : Elizabeth Lanteigne

QUE le comité fait parvenir un avis favorable au conseil d'administration du village de Nigadoo avec les recommandations suivantes :

- Le comité est préoccupé par le nombre de véhicules récréatifs permis par rapport à la dimension de la propriété.

MOTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ
3 en faveur, 1 contre

6.2 Règlement ministériel pour le secteur d'aménagement de Dunlop-Robertville.

Le directeur de la planification présente le rapport de l'administration. Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements Locaux a l'intention d'adopter le règlement cité en tant que Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de Dunlop-Robertville- Loi sur l'urbanisme. Ce règlement abrogerait les règlements suivants ainsi que de l'ensemble de leurs modifications:

- Le présent règlement remplacerait le Règlement ministériel du secteur d'aménagement de Dunlop numéro 95-DUN-001-00 également cité sous le titre de Règlement de l'adoption de la déclaration des perspectives d'urbanisme du secteur d'aménagement de Dunlop – Loi sur l'urbanisme.
- Le présent règlement remplacerait le Règlement ministériel du district d'aménagement de Dunlop numéro 95-DUN-002-00 également cité sous le titre de Règlement de zonage du secteur d'aménagement de Dunlop – Loi sur l'urbanisme.

6. Public presentation and committee decisions

Léo P Hachey Rezoning, rue Degrace Street, Nigadoo, PID 20283693

The Planning Director presents the administration report. The municipal council of Nigadoo intends to adopt modifications to its Rural Plan being By-Law No 23-2014 entitled "Arrêté adoptant le Plan rural du village de Nigadoo" for the purpose of changing the use of the property as follows: Change the zoning of the property belonging to Léo P Hachey, located at 109 Degrace Street in Nigadoo, bearing PID 20283693. The purpose of the amendment is to allow the installation of recreational vehicles pursuant to section 26 and 72 of the rural plan.

Moved by: Jeannot Gionet

Seconded by: Elizabeth Lanteigne

THAT the Committee sends a favorable recommendation to the Municipal Council of the Village of Nigadoo with the following recommendations:

- The committee is preoccupied by the number of recreational vehicles permitted for the size of the property.

MOTION CARRIED BY THE MAJORITY
3 for, 1 against

6.2 Ministerial Regulation for the Dunlop-Robertville Planning Area.

The Planning Director presents the administration report. The Minister of Environment and Local Government has the intention to adopt the following regulation entitled Dunlop-Robertville Planning Area Rural Plan Regulation- Community Planning Act. This regulation would repeal the following regulation and their amendments:

- This Regulation replaces the Ministerial Regulation for the Dunlop Planning Area number 95-DUN-001-00 also cited as the Dunlop Planning Area Basic Planning Statement Adoption Regulation – Community Planning Act.
- This Regulation replaces the Ministerial Regulation for the Dunlop Planning Area number 95-DUN-002-00 also cited as the Dunlop Planning Area Zoning Regulation-Community Planning Act.

- Le présent règlement remplacerait le Règlement ministériel du secteur d'aménagement de Roberville numéro 95-ROB-003-00 également cité sous le titre de Règlement de l'adoption de la déclaration des perspectives d'urbanisme du secteur d'aménagement de Roberville – Loi sur l'urbanisme.
- Le présent règlement remplacerait le Règlement ministériel du district d'aménagement de Roberville numéro 95-ROB-004-00 également cité sous le titre de Règlement de zonage du secteur d'aménagement de Roberville – Loi sur l'urbanisme.

- This Regulation replaces the Ministerial Regulation for the Roberville Planning Area number 95-ROB-003-00 also cited as the Roberville Planning Area Basic Planning Statement Adoption Regulation – Community Planning Act.
- This Regulation replaces the Ministerial Regulation for the Roberville Planning Area number 95-ROB-004-00 also cited as the Roberville Local Service District Zoning Regulation-Community Planning Act.

Proposé par : Alain Gauvin
Appuyé par : Jeannot Gionet

Proposé par : Alain Gauvin
Appuyé par : Jeannot Gionet

QUE le comité fait parvenir un avis favorable au ministre de l'Environnement et des Gouvernements Locaux avec la recommandation suivante:

THAT the Committee sends a favorable recommendation to the Minister of Environment and Local Government with the following recommendations:

- Le comité est d'avis que la province devrait avoir une politique provinciale obligeant le reboisement des lots boisés privés ayant fait l'objet d'une coupe à blanc.
- Le comité est d'avis que le plan rural ne devrait pas mettre d'emphase sur les projets d'aménagement devant faire l'objet d'un rezonage en vertu de l'article 39. Le comité suggère d'effacer toute référence à des projets d'aménagement assujetti à un rezonage.

- The committee is in the opinion that the province should have a provincial-wide policy that force the reforestation of private woodlots that have been clear-cut.
- The committee is in the opinion that the rural plan should not mention any development project subject to a rezoning under section 39. The committee recommends removing all reference to development projects subject to a rezoning.

MOTION ADOPTÉE

MOTION CARRIED

7. Affaires nouvelles

Aucune

7. New Business

None

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 7h45.

8. Meeting adjourned

The meeting is adjourned at 7h45.

Patrick Mallet, Président/Chairman